

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 30 Mars 2016*

*L'an deux mille seize et le trente mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 22 mars 2016.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : VOLLE – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – CORNET – GRENIER –  
LEBRAT – BOUNIARD – EUVRARD – JOLLIVET – PIQUEMAL – GAUTHIER -**

**Excusés : Mme CROZIER a donné procuration à Mr GAUTHIER  
Mme RAMUS a donné procuration à Mr TESTON**

**Absent : Mr RIFFARD**

Mme **LEBRAT** a été élue secrétaire.

**Objet : Convention de mission d'accompagnement pour la révision du PLU.**

VU l'article L 123-6 et L 123-13 du Code de l'urbanisme,  
VU les articles L 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme,  
Vu l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme,  
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 31 mai 2010,

Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été approuvé le 31 mai 2010.

Il informe que l'article L 123-12-1 du Code de l'Urbanisme modifié dispose que le Conseil Municipal doit procéder à l'intégration des dispositions des Lois Grenelle complétées par la loi ALUR qui renforcent la dimension environnementale et territoriale des documents d'urbanisme en leur fixant de nouveaux objectifs : Gestion économe des espaces agricoles, naturels et forestiers,

lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, préservation de la biodiversité (conservation, restauration, création de continuité écologique : trames vertes et bleues).

C'est pourquoi il demande de bien vouloir prendre connaissance du projet de la convention d'accompagnement pour la révision du PLU avec le CAUE de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement pour la révision du PLU avec le CAUE de l'Ardèche selon le modèle ci-joint annexé.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 31 mars 2016.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

